

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1045

24 avril 2012

SOMMAIRE

BSC Capital S.à r.l.	50157	Even Investments 2 S.à r.l.	50160
CEREP III Eastern S.à r.l.	50129	Even Investments S.à r.l.	50156
Compagnie Européenne de Participation et d'Investissement S.A.	50130	Fare Development S.A. S.P.F.	50155
Convivium Libreria Italiana	50130	Ferrum Pension Management S. à r.l.	50159
Crane S.A.	50130	FleXos ICT S.à r.l.	50159
Crynolis S.à r.l.	50131	Forbach Invest S.à r.l.	50159
CS Italian Opportunities No.1 S.à r.l.	50146	Global Sea Trade (Luxembourg) S. à r.l.	50130
CS Italian Opportunities No.1 S.à r.l.	50153	GSCP Sigma (Lux) S.à r.l.	50158
CVI GVF Luxembourg Eight S.à r.l.	50136	IW Alternativ General Partner	50139
Distrimarch S.A.	50154	LDM Participations	50114
Donjon S.A.	50153	Leepport International (Luxembourg) Company S.à r.l.	50116
Doulén S.A.	50116	LeverageSource V Sàrl	50114
DS Luxembourg Two S.à r.l.	50154	Libra Capital SA	50131
EcoDesign	50154	LSF5 Buffalo Investments S.à r.l.	50139
ECO Luxembourg S.à r.l.	50157	Olmsted Park S.A.	50146
ECR Luxembourg S.à r.l.	50157	Portman Square Luxembourg S.à r.l.	50125
Eleven Dahoon S.à r.l.	50155	Scholmas Construction S.A.	50131
Eleven Dove S.à r.l.	50156	Tamweelview European Holdings S.A. ...	50150
Elex S.A.	50160	The Egypt Trust	50136
Elysis Trading S.A.	50157	The PNC Financial Services Holding Lu- xembourg S.à r.l.	50147
Emeraude Holding S.A.	50153	Treveria Forty-Five S.à r.l.	50158
Entreprise de Constructions PARISOTTO S.à r.l.	50156	UCB S.C.A.	50146
Ersel Gestion Internationale S.A.	50160		
Europa (Lux) S.à r.l.	50129		

LeverageSource V Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue John Fitzgerald Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.492.

—
Par résolutions prises en date du 10 juin 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de James Macdonald, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de son mandat de Gérant B, avec effet immédiat

2. Acceptation de la démission de Martijn Sirminghe Damsté, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de son mandat de Gérant B, avec effet immédiat

3. Nomination de René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

4. Nomination de Laurent Ricci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2012.

Référence de publication: 2012035702/19.

(120047775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

LDM Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 138.563.

—
L'an deux mille douze, le quinze mars;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LDM PARTICIPATIONS", établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 138563, constituée originellement en tant que société anonyme régie par les lois de la République de Panama dénommée "PRESWOOD OVERSEAS S.A." en date du 6 janvier 2006,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg:

- en date du 7 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1427 du 10 juin 2008, contenant notamment l'adoption de la nationalité luxembourgeoise sous la forme juridique d'une société anonyme qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial dénommée "PRESWOOD INVESTMENTS SPF S.A.",

- en date du 18 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1194 du 18 juin 2009, contenant notamment l'adoption de la dénomination "LDM PARTICIPATIONS SPF S.A.",

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 8 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2567 du 25 novembre 2010, contenant la transformation de la Société en société de participation financière (SOPARFI) pleinement imposable et le changement de la dénomination sociale en "LDM PARTICIPATIONS", et

- en date du 16 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 388 du 26 février 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane BIVER, employé, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Le Président désigne Madame Christine CARO, employée, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Madame Odile BERNS, employée, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg et en particulier par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par les présents statuts. La Société existe sous la dénomination de "LDM PARTICIPATIONS"."

2.- Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à TRENTE-TROIS MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE EUROS (33.696,- EUR) représenté par MILLE CINQUANTETROIS (1.053) actions d'une valeur nominale de TRENTE-DEUX EUROS (32, EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions."

3.- Modification de l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les sociétés commerciales telle que modifiée trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 1 des statuts comme suit:

"Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg et en particulier par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par les présents statuts. La Société existe sous la dénomination de "LDM PARTICIPATIONS"."

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à TRENTE-TROIS MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE EUROS (33.696,- EUR) représenté par MILLE CINQUANTE-TROIS (1.053) actions d'une valeur nominale de TRENTE-DEUX EUROS (32,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions."

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 18 des statuts comme suit:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les sociétés commerciales telle que modifiée trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. BIVER, C. CARO, O. BERNS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mars 2012. LAC/2012/12357. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société;

Luxembourg, le 19 mars 2012.

Référence de publication: 2012033540/94.

(120044271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

Doulén S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012035568/9.

(120047672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Leeport International (Luxembourg) Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 167.492.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of March.

Before us, Maître Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The company Leeport International (Hong Kong) Company Limited, with registered office at 1/F, Block 1, Golden Dragon Industrial Centre, 152-160 Tai Lin Pai Road, Kwai Chung, New Territories, Hong Kong, registered with the Hong Kong Companies Registry under the number 1677953,

here represented by Regis Galiotto, notary clerk, residing professionally at 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party represented as stated above has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the private limited liability company is "Leeport International (Luxembourg) Company S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several members.

II. Capital - Corporate units

Art. 5. Capital.

5.1. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) corporate units in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The corporate capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Corporate units.

6.1. The corporate units are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per corporate unit. In case of joint ownership on one or several corporate unit(s) the members shall designate one (1) owner by corporate unit.

6.2. Corporate units are freely transferable among members.

Where the Company has a sole member, corporate units are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one member, the transfer of corporate units (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the members representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

The transfer of corporate units by reason of death to third parties must be approved by the members representing at least three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A corporate unit transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of members is kept at the registered office and may be examined by each member upon request.

6.4. The Company may redeem its own corporate units provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's corporate capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the members, which sets the term of their office. The managers need not be members.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the members.

Art. 8. Board of managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and one or several category B manager(s) (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the member(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company. The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers including at least one manager of the category A and one manager of the category B. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at least one vote of a manager of the category A and one vote of a manager of the category B.

(vi) The resolutions of the meeting of the Board are taken in written form and reported on minutes. Such minutes are signed by all the managers present.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. The meeting will be dated as at the date of the holding. The decision will also be valid as the date of the holding. The minutes will be signed later by the manager participating to the Board by such means.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any category A manager and any category B manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.1. (ii) and 8.3 (ii) of these Articles.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager.

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Member(s)

Art. 11. General meetings of members and Members circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the members are adopted at a general meeting of members (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Members Circular Resolutions) in case the number of members of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Members Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the members, in accordance with the Articles. Members Circular Resolutions signed by all the members are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each corporate unit entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The members are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or members representing more than one-half (1/2) of the corporate capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all members at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the members are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A member may grant a written power of attorney to another person, whether or not a member, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Members Circular Resolutions are passed by members owning more than one-half (1/2) of the corporate capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the members are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Members Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the corporate capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of members owning at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a member's commitment in the Company require the unanimous consent of the members.

Art. 12. Sole member.

12.1. Where the number of members is reduced to one (1), the sole member exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the members and the General Meeting or to Members Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole member or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole member are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January of each year and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and members towards the Company.

13.3. Each member may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Members Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be members.

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises), when so required by law.

14.3. The members appoint the statutory auditor (commissaire aux comptes), if any and independent auditor (réviseur d'entreprises), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor (commissaire aux comptes) and the independent auditor (réviseur d'entreprises) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2. The members determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other available reserves (including share premium) are available for distribution; and

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the members, adopted by one-half (1/2) of the members holding three-quarters (3/4) of the corporate capital. The members appoint one or several liquidators, who need not be members, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless

otherwise decided by the members, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the members in proportion to the corporate units held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17.

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Members Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Members Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waiver provisions of the law, any agreement entered into by the members from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2012.

Subscription and Payment

The limited company Lleeport International (Hong Kong) Company Limited, pre-named, subscribes all the twelve thousand and five hundred (12,500) corporate units.

The amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.-EUR).

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the member of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

a.- Mrs Constance Collette, born in Luxembourg, on June 21, 1976, and residing professionally at 17, rue des Jardiniers L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as category B manager of the Company.

b.- Mr Christophe Gaul, born in Messancy, Belgium, on April 3 1977, and residing professionally at 17, rue des Jardiniers L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as category A manager of the Company.

2. The registered office of the Company is set at 17, rue des Jardiniers, L1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le neuf mars.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée Lleeport International (Hong Kong) Company Limited, ayant son siège social au 1/ F, Block 1, Golden Dragon Industrial Centre, 152-160 Tai Lin Pai Road, Kwai Chung, New Territories, Hong Kong, enregistrée au Registre de Commerce de Hong Kong sous le numéro 1677953,

ici représentée par Regis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme établi ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société à responsabilité limitée est "Leeport International (Luxembourg) Company S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de prise ferme, d'achats ou d'options, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences, droits et autres droits réels, droits personnels et intérêts de propriété, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire part par sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil), composé de un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et de un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B.

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, comprenant au moins un gérant de catégorie A un gérant de catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote d'un gérant de catégorie A et un vote de gérant de catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de un gérant de catégorie A et de un gérant de catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) and 8. 3(ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)**Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.****11.1 Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

La société à responsabilité limitée Leeport International (Hong Kong) Company Limited, prénommée, souscrit toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

50125

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a.- Madame Constance Collette, née à Luxembourg, le 21 juin 1976, ayant son adresse professionnelle au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, comme gérante de catégorie B de la Société.

b.- Monsieur Christophe Gaul, né à Messancy, Belgium, le 3 avril 1977, ayant son adresse professionnelle au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, comme gérant de catégorie A de la Société.

2. Le siège social de la Société est établi au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mars 2012. Relation: LAC/2012/11682. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 mars 2012.

Référence de publication: 2012032952/495.

(120043065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Portman Square Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 801.222,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 166.910.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the ninth of March.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Aegis Group plc, a company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 10 Triton Street, Regents Place, NW1 3BF, London, United Kingdom, registered with the Companies House under number 01403668, acting in its name and on its own behalf, and also acting for and on behalf of its Luxembourg branch, namely Aegis Group plc – Lux Branch, having its registered address at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, under registration process with the Luxembourg Trade and Companies Register, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, having her professional address at 9 Rabbatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on March 7th, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing company is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of "Portman Square Luxembourg S.à r.l." (hereinafter referred to as the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated February 6th, 2012, and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at eleven thousand British Pounds (GBP 11,000.-) represented by eleven thousand (11,000) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

III. The sole shareholder resolved to designate the current eleven thousand (11,000) existing shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each as "Class A Shares".

IV. The sole shareholder resolved to increase the corporate capital by an amount of seven hundred and ninety thousand, two hundred and twenty-two British Pounds (GBP 790,222.-) to raise it from its present amount of eleven thousand British Pounds (GBP 11,000.-) to eight hundred and one thousand, two hundred and twentytwo British Pounds (GBP 801,222.-), by issuing seven hundred and ninety thousand, two hundred and twenty-two (790,222) new shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each to be divided in different classes of shares as follows:

- Seven thousand, nine hundred and two (7,902) Class A Shares; and
- Seven hundred and eighty-two thousand, three hundred and twenty (782,320) Class B Shares.

Subscription - Payment

Thereupon, Aegis Group plc, acting for and on behalf of Aegis Group plc – Lux Branch, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the entirety of the seven hundred and ninety thousand, two hundred and twenty-two (790,222) new Class A and Class B Shares, along with the payment of a share premium in the aggregate amount of seventy-eight million, two hundred and thirty-one thousand, nine hundred and thirty-eight British Pounds (GBP 78,231,938.-), being noted that the share premium is paid as follows:

- an amount of seven hundred and eighty-two thousand, three hundred and nineteen British Pounds and thirty-eight pence (GBP 782,319.38) is paid on the Class A Shares, out of which eight hundred and one British Pounds and twenty-two pence (GBP 801.22) shall be allocated to the legal reserve of the Company; and

- an amount of seventy-seven million, four hundred and forty-nine thousand, six hundred and eighteen British Pounds and sixty-two pence (GBP 77,449,618.62) is paid on the Class B Shares, out of which seventy-nine thousand, three hundred and twenty British Pounds and ninety-eight pence (GBP 79,320.98) shall be allocated to the legal reserve of the Company;

and have all of them fully paid up in the amount of seventy-nine million, twenty-two thousand, one hundred and sixty British Pounds (GBP 79,022,160.-), by a contribution in cash for the amount of seventy-nine million, twenty-two thousand, one hundred and sixty British Pounds (GBP 79,022,160.-) corresponding to the GBP counter value of one hundred and twenty-five million, four hundred and thirty-two thousand U.S. Dollars (USD 125,432,000.-) as per the USD/GBP exchange rate applicable as of today's date, so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as was certified to the undersigned notary.

V. The sole shareholder resolved to restate article 6 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The corporate capital is set at eight hundred and one thousand, two hundred and twenty-two British Pounds (GBP 801,222.-) divided into:

- Eighteen thousand, nine hundred and two (18,902) Class A Shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- Seven hundred and eighty-two thousand, three hundred and twenty (782,320) Class B Shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

The terms defined in this article 6, wherever appearing in the Articles shall have the meaning set forth below:

- “Class A Shares” means Class A Shares of a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each in the share capital of the Company and which are ordinary shares.

- “Class A Shareholder” means any shareholder of the Company, which holds at any time Class A Shares of the Company.

- “Class B Shares” means Class B Shares of a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each in the share capital of the Company and which are preferred shares.

- “Class B Shareholder” means any shareholder of the Company, which holds at any time Class B Shares of the Company.

Any payment of share premium on the Class A Shares shall be realized to the sole profit of the holders of the Class A Shares so that any amount of share premium which has been or shall be paid in addition to the nominal value of the Class A Shares shall remain attached to such class of shares and shall be allocated to a special account and any payment of share premium on the Class B Shares shall be realized to the sole profit of the holders of the Class B Shares so that any amount of share premium which has been or shall be paid in addition to the nominal value of the Class B Shares shall remain attached to such class of shares and shall be allocated to a special account.”

VI. The sole shareholder resolved to restate article 8 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to the rights as defined hereunder, and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The holders of the Class B Shares shall be entitled, in priority to any payment of dividend to the holders of any other class of shares in the Company, to be paid an annual distribution amounting to one hundred thousand British Pounds (GBP 100,000.-).

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.”

VII. The sole shareholder resolved to restate article 21 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 21. Appropriation of Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders, in accordance with article 8 of the Articles. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.”

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing company, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L’an deux mille douze, le neuf mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Aegis Group plc, une société constituée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 10 Triton Street, Regents place, NW1 3BF, Londres, Royaume-Uni, enregistrée auprès du «Companies House» sous le numéro 01403668, agissant en son nom et pour son compte, et agissant également pour et au nom de sa succursale luxembourgeoise, nommément Aegis Group plc – Lux Branch, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d’enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée le 7 mars 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d’acter que:

I. La comparante est l’associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Portman Square Luxembourg S.à r.l.» (ci-après «la Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 6 février 2012, non encore publié au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à onze mille Livres Sterling (11.000,-GBP) représenté par onze mille (11.000) parts sociales d’une valeur nominale d’une Livre Sterling (1,-GBP) chacune.

III. L’associée unique a décidé de désigner les onze mille (11.000) parts sociales existantes ayant une valeur nominale d’une Livre Sterling (1,-GBP) chacune en tant que «Parts Sociales de Classe A».

IV. L’associée unique a décidé d’augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept cent quatre-vingt-dix mille, deux cent vingt-deux Livres Sterling (790.222,-GBP) pour le porter de son montant actuel de onze mille Livres Sterling (11.000,-GBP) à huit cent un mille, deux cent vingt-deux Livres Sterling (801.222,GBP) par la création et l’émission de sept cent quatre-vingt-dix mille, deux cent vingt-deux (790.222) nouvelles parts sociales d’une valeur nominale d’une Livre Sterling (1,-GBP) chacune, devant être divisées de la manière suivante:

- Sept mille, neuf cent deux (7.902) Parts Sociales de Classe A; et
- Sept cent quatre-vingt-deux mille, trois cent vingt (782.320) Parts Sociales de Classe B.

Souscription – Libération

Sur ce, Aegis Group plc, agissant pour et au nom de Aegis Group plc – Lux Branch, prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire à l'ensemble des sept cent quatre-vingt-dix mille, deux cent vingt-deux (790.222) nouvelles Parts Sociales de Classe A et B, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de soixante-dix-huit millions, deux cent trente-et-un mille, neuf cent trente-huit Livres Sterling (78.231.938,-GBP), il est à noter que la prime d'émission est payée de la manière suivante:

- un montant de sept cent quatre-vingt-deux mille, trois cent dix-neuf Livres Sterling et trente-huit pence (782.319,38 GBP) est payé sur les Parts Sociales de Classe A, dont huit cent une Livres Sterling et vingt-deux pence (801,22 GBP) seront allouées à la réserve légale de la Société; et

- un montant de soixante-dix-sept millions, quatre cent quarante-neuf mille, six cent dix-huit Livres Sterling et soixante-deux pence (77.449.618,62 GBP) est payé sur les Parts Sociales de Classe B, dont soixante-dix-neuf mille, trois cent vingt Livres Sterling et quatre-vingt-dix-huit pence (79.320,98 GBP) seront allouées à la réserve légale de la Société;

et libérer le tout pour un montant total de soixante-dix-neuf millions, vingt-deux mille, cent soixante Livres Sterling (79.022.160,-GBP) par un apport en numéraire d'un montant de soixante-dix-neuf millions, vingt-deux mille, cent soixante Livres Sterling (79.022.160,-GBP) correspondant à la contre-valeur en GBP de cent vingt-cinq millions, quatre cent trente-deux mille Dollars américains (125.432.000,-USD) d'après le taux de change USD/GBP en vigueur à ce jour, de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

V. L'associée unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui dorénavant se lit comme suit:

« **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à huit cent un mille, deux cent vingt-deux Livres Sterling (801.222,-GBP), divisé en:

- dix-huit mille, neuf cent deux (18.902) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,-GBP) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- sept cent quatre-vingt-deux mille, trois cent vingt (782.320) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,-GBP) chacune, entièrement souscrites et libérées;

Les termes définis dans cet article 6, où qu'ils apparaissent dans ces Statuts auront la signification suivante ci-dessous:

- «Parts Sociales de Classe A» signifie les Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,-GBP) chacune dans le capital social de la Société et qui sont des parts sociales ordinaires.

- «Associé de Classe A» signifie tout associé de la Société qui détient à tout moment des Parts Sociales de Classe A.

- «Parts Sociales de Classe B» signifie les Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,-GBP) chacune dans le capital social de la Société et qui sont des parts sociales préférentielles.

- «Associé de Classe B» signifie tout associé de la Société qui détient à tout moment des Parts Sociales de Classe B.

Toute prime d'émission payée sur les Parts Sociales de Classe A doit l'être au seul profit des détenteurs de Parts Sociales de Classe A de telle sorte que toute prime d'émission qui a été payée ou sera payée en plus de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A doit rester attachée à cette classe et être allouée à un compte de réserve spéciale et toute prime d'émission payée sur les Parts Sociales de Classe B doit l'être au seul profit des détenteurs de Parts Sociales de Classe B de telle sorte que la prime d'émission qui a été payée ou sera payée en plus de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B doit rester attachée à cette classe et être allouée à un compte de réserve spéciale.

VI. L'associée unique a décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société qui dorénavant se lit comme suit:

« **Art. 8. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire les droits tels que définis ci-après et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les détenteurs de Parts Sociales de Classe B auront droit, de façon prioritaire à tout paiement de dividende aux détenteurs de parts sociales de toute autre classe dans la Société, de recevoir une distribution annuelle représentant cent mille Livres Sterling (100.000,-GBP).

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.»

VII. L'associée unique a décidé de modifier l'article 21 des statuts de la Société qui dorénavant se lit comme suit:

« **Art. 21. Affectation des Résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés, conformément à l'article 8 des Statuts. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 13 mars 2012. Relation: ECH/2012/431. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 mars 2012.

Référence de publication: 2012033633/219.

(120044095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

CEREP III Eastern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.378.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2012.

Référence de publication: 2012035536/10.

(120047682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Europa (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.229.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 131.077.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé Unique du 22 mars 2012

L'Associé unique de Europa (Lux) Sàrl (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Anne de Moel, en tant que Gérant de catégorie B de la Société, et ce avec effet au 23 janvier 2012;

- de nommer Alexandra Petitjean, née le 22 juillet 1979 à Remiremont, France, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Gérante de catégorie B de la Société, avec effet au 23 janvier 2012, et pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 23 mars 2012.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012035579/18.

(120047572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Compagnie Européenne de Participation et d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 37.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE PARTICIPATION ET D'INVESTISSEMENT S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012035542/11.

(120047772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Global Sea Trade (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.899.

Procès verbal des résolutions prises par l'associé unique de Global Sea Trade (Luxembourg) S.à r.l. (la "Société") avec effet du 19 mars 2012:

1. D'accepter la nomination avec effet à partir du 19 mars 2012 de M. Dmitrii Akhapiin, né le 17 septembre 1968 à Novgorod, Russie, résidant professionnellement à 7-19, Orekhovaia Str., Kaliningrad, 236039 en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet immédiat;

Luxembourg, le 22 mars 2012.

JTC (Luxembourg) S.A.

Signature

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2012035622/17.

(120047301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Convivium Libreria Italiana, Société Coopérative.

Siège social: L-2651 Luxembourg, 11, rue Saint Ulric.

R.C.S. Luxembourg B 84.376.

Extrait du Procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue au siège social le 28.11.2005

Il résulte du dit procès-verbal:

Afin de permettre le départ d'anciens associés et la création d'une nouvelle société, les associés présents décident à l'unanimité de dissoudre la société et de liquider les biens communs.

Les associés chargent Mme Catia SANTI de la liquidation de la société pour le 30.06.2006 au plus tard.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012035546/14.

(120046930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Crane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRANE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012035549/11.

(120047795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Crynalis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 72.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 mars 2012.

Référence de publication: 2012035550/10.

(120046919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Libra Capital SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 129.023.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 22 février 2012 de la Société que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission de l'Administrateur suivant:

Mr Pete Vansant, ayant son adresse professionnelle à 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

2. Nomination du nouvel Administrateur à partir du 22 février 2012 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2013:

Mr Martijn Sinninghe Damsté, né le 2 novembre 1978 à Deventer, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Libra Capital S.A.

TMF Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012035703/19.

(120047297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Scholmas Construction S.A., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: Eco Piscines.
Siège social: L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 167.549.

STATUTS

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE DIX-SEPT FEVRIER.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

La société SYMMETRIA SA, société anonyme immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B132644, ayant son siège social 1, rue de l'Eglise à L-3391 Peppange, représentée par Monsieur Abdullah SOLMAZ, administrateur-délégué, né le 1^{er} janvier 1979 à Elazig (TURQUIE) demeurant 2, rue de l'Esplanade à F-57610 Scy-Chazelles.

ici représenté par Madame KULAS Chantal, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 janvier 2012.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare vouloir constituer et dont il a arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SCHOLMAS CONSTRUCTION S.A.

L'enseigne commerciale de la société est ECO PISCINES.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bettembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'activité d'entrepreneur de construction et de génie civil.

La prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services aux sociétés du groupe auquel elle appartient, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à 31.000.- EUR (trente et un mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions, chacune d'une valeur nominale de 31.- EUR (trente et un euros).

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par le président du conseil d'administration et un autre administrateur.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires. Toutefois, le Cédant comme le Cessionnaire sont tenus d'informer le Conseil d'Administration respectivement l'administrateur unique de la cession dans les quinze jours de celle-ci.

En dehors du cas précité et hormis le cas d'un accord de tous les actionnaires, toute transmission d'actions pour cause de mort à un non-actionnaire autre qu'un descendant en ligne directe ou le conjoint survivant et toute cession ou transmission d'actions entre vifs à un non actionnaire est soumise au droit de préemption des autres actionnaires s'exerçant selon les modalités suivantes:

a. Tout actionnaire désireux de céder ses actions à un tiers est obligé de notifier son intention par lettre recommandée au Conseil d'Administration respectivement l'administrateur unique ainsi qu'à tous les autres actionnaires. Cette notification comprend l'identité du (des) cessionnaire(s) éventuel(s), le nombre des actions à céder, ainsi que le prix et les conditions auxquels la cession devrait s'opérer.

b. Les autres actionnaires bénéficient d'un droit de préemption proportionnel au nombre d'actions détenues.

c. Ce droit de préemption s'exerce pendant un délai de 60 jours depuis la notification prévue au point a. ci-dessus: les actionnaires désireux de préempter informeront l'actionnaire cédant et le Conseil d'Administration respectivement l'administrateur unique par lettre recommandée de leur intention et du nombre d'actions qu'ils désirent préempter.

En l'absence de notification dans ce délai, les actionnaires sont censés de manière irréfragable avoir renoncé à leur droit de préemption.

d. Au cas où les actions devant être cédées n'auraient pas toutes été préemptées, le Conseil d'Administration respectivement l'administrateur unique informe tous les actionnaires d'une absence de préemption totale par lettre recommandée. Les actionnaires disposent alors d'un délai supplémentaire de 30 jours à la suite de la date de la notification pour exercer leur droit de préemption sur le solde des actions non préemptées au prorata de leur participation au capital.

Les actionnaires indiqueront leur volonté de préempter par voie de lettre recommandée à l'actionnaire cédant et au Conseil d'Administration respectivement l'administrateur unique.

e. Au cas où la procédure de préemption ci-dessus décrite n'aboutirait pas faute de rachat de la totalité des actions, les actionnaires autres que le cédant, désigneront dans un délai de trois mois et par écrit, le cessionnaire de leur choix.

En l'absence de désignation à l'issue de ce délai, l'actionnaire cédant pourra réaliser son projet de cession selon les conditions prévues dans sa notification initiale.

Les règles relatives au droit de préemption sont applicables peu importe la forme juridique de la cession: vente, don, échange ou autre. L'inobservation de ce droit entraînera la nullité de la cession intervenue, tant entre les parties que vis-à-vis de la société.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de 3 (trois) membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pour être limitée à 1 (un) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder 6 (six) ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres ou non.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 (deux) administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser 6 (six) ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 3^{ème} vendredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins 10% du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque l'année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 3^{ème} vendredi du mois juin 2013 à 14.00 heures.

Par exception à l'article 9 et 13 des statuts le premier président ainsi que le premier Administrateur délégué respectivement l'Administrateur unique peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société

Souscription

Les statuts de la société ayant été établis, la société SYMMETRIA SA précitée, déclare souscrire à toutes les 1.000 (mille) actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes ces actions ont été libérées à hauteur de 25% par un versement en espèces, de sorte que la somme de 7.750.- EUR (sept mille sept cent cinquante euros) se trouve dès à présent à la disposition libre de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.200.-.

Résolutions de l'actionnaire unique

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 1 (un) et celui des commissaires à 1 (un).
2. A été appelé à la fonction d'administrateur, Monsieur Abdulhamit SOLMAZ, maçon, né le 1^{er} février 1978 à Palu (TURQUIE) demeurant à 13, rue Laurent Charles Maréchal à F-57280 Maizières-lès-Metz.
Le mandat de l'administrateur unique viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2018.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire: la société Fiduciaire Internationale de Luxembourg SA située 1, rue de l'Eglise à L-3391 Peppange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B61212.

Le mandat du commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

4. Le siège social est fixé 14, route de Luxembourg à L-3253 Bettembourg.

5. Par dérogation à l'article 13 des statuts il a été décidé de nommer Monsieur Abdullah SOLMAZ, gérant de sociétés, né le 1^{er} janvier 1979 à Elazig (TURQUIE) demeurant 2, rue de l'Esplanade à F-57610 Scy-Chazelles, Directeur délégué à la gestion journalière de la société SCHOLMAS CONSTRUCTION SA. Il peut engager la société par sa seule signature et dispose d'un pouvoir de co-signature obligatoire.

Clôture

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait que la société nouvellement constituée doit introduire une demande pour faire le commerce. Sur ce, le comparant a déclaré faire lui-même les démarches nécessaires à ces fins.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, es-qualité qu'il agit, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. KULAS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 20 février 2012. Relation: RED/2012/257. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 22 février 2012.

Référence de publication: 2012033680/255.

(120044268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

CVI GVF Luxembourg Eight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 130.766.

Par résolutions signées en date du 21 mars 2012, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

- nomination de Paulina Denis, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet au 15 mars 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

Référence de publication: 2012035553/15.

(120047309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

The Egypt Trust, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 55.584.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of February.

Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of shareholders of The Egypt Trust (hereafter referred to as the "Fund"), a société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital fixe, having its registered office at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 55.584, incorporated by a deed of Maître Camille Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 23 July 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 412 of 24 August 1996.

The articles of incorporation of the Fund have been amended the last time on 17 November 2003 by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, number 1335 of 16 December 2003.

The Meeting was opened by Mr Aurélien BARON, private employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman appointed as secretary Mrs Anne-Françoise GOFFINET, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Maddy ROOSE, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

Resolution 1

- to place the Fund into liquidation;
- to appoint KPMG Luxembourg S.à.r.l., represented by Mr. Zia Hossen, as Liquidator and to define the powers and remuneration of the Liquidator; and
- to authorise the Liquidator to make in specie distributions or distributions in cash of the liquidation proceeds in accordance with the Proposals detailed in the Circular.

Resolution 2

to approve the cancellation of the listing of the Shares on the Official List of the UK Listing Authority and the Luxembourg Stock Exchange and of the trading of the Shares on the London Stock Exchange and on the Luxembourg Stock Exchange and to authorise the Liquidator to cause such cancellation to be effected and to do and/or procure to be done all such acts and/or things as it may consider necessary or desirable in connection therewith.

II. That the Meeting was convened by notices containing the agenda sent to shareholders by registered mail on 10 February 2012 and published on 10 February 2012 on the website of the Luxembourg Stock Exchange.

III. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the proxies of the represented shareholders and by the members of the bureau of the Meeting will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV. That the first resolution of the agenda requires a quorum of 50% of the issued share capital of the Fund and will only be validly taken if approved by at least two-thirds of the votes cast at the Meeting while the second resolution requires no quorum and will be validly taken if approved by three-quarters of the votes cast.

V. That the shareholders present or represented at the Meeting represent 1.691.312 shares out of the 1.818.125 shares in issue and that the quorum requirement described above is complied with.

Then the Meeting, after deliberation, takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting, with 1.691.087 votes for, 225 votes against and no abstentions, resolves:

- to put the Fund into liquidation, effective on the date of this Meeting;
- to appoint KPMG Luxembourg S.à.r.l., represented by Mr Zia Hossen, as liquidator (the "Liquidator"), with the powers determined by Articles 144 and following of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"). The Liquidator may execute acts and operations specified in Article 145 of the Law without any special authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidator may, under its own responsibility, delegate certain determined functions on the conditions and for the duration it determines. The Liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with Luxembourg market practice applicable to the services rendered to the Fund in its capacity as liquidator;
- to authorise the Liquidator to make in specie distributions or distributions in cash of the liquidation proceeds in accordance with the Proposals detailed in the Circular.

Second resolution

The Meeting approves, with 1.691.087 votes for, 225 votes against and no abstentions, the cancellation of the listing of the Shares on the Official List of the UK Listing Authority and the Luxembourg Stock Exchange and of the trading of the Shares on the London Stock Exchange and on the Luxembourg Stock Exchange and to authorise the Liquidator to cause such cancellation to be effected and to do and/or procure to be done all such acts and/or things as it may consider necessary or desirable in connection therewith.

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons all known to the notary by their name, first names, civil status and residence, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatrième jour du mois de février.

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de The Egypt Trust (la "Société"), une société anonyme qualifiant comme société d'investissement à capital fixe, dont le siège social est situé à 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 55.584, con-

stituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 412 du 24 août 1996.

Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois le 17 novembre 2003 par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, numéro 1335 du 16 décembre 2003.

L'Assemblée est présidée par Mr Aurélien BARON, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mme Anne-Françoise GOFFINET, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Mme Maddy ROOSE, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant donc été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Résolution 1

- mettre la Société en liquidation;
- nommer KPMG Luxembourg S.à.r.l., représentée par Mr Zia Hossen, comme Liquidateur et définir les pouvoirs et rémunération du Liquidateur; et
- autoriser le Liquidateur d'effectuer des distributions en nature ou des distributions en espèces du produit de liquidation conformément aux propositions détaillées dans la Circulaire.

Résolution 2

Approuver le retrait de la cote des Actions de la Liste Officielle de l'Autorité de Cotation Britannique (UK Listing Authority) et de la Bourse de Luxembourg et de la négociation des Actions sur la Bourse de Londres et sur la Bourse de Luxembourg et d'autoriser le Liquidateur à effectuer ce retrait et de faire et/ou d'obtenir que soient faits tous les actes et/ou toute chose qu'il considérera nécessaires ou désirables à cet effet.

II. Que l'Assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés aux actionnaires par courrier recommandé en date du 10 février 2012 et publié le 10 février 2012 sur le site web de la Bourse de Luxembourg.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de l'Assemblée. Ladite liste sera annexée au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

IV. Que pour la première résolution sur l'ordre du jour, un quorum de 50% du capital social émis de la Société est requis et qu'elle sera valablement adoptée uniquement si elle est approuvée par au moins deux tiers des voix émises lors de l'Assemblée alors que la seconde résolution n'exige pas de quorum et sera valablement adoptée si approuvée par trois quarts des voix émises.

V. Que les actionnaires présents ou représentés lors de l'Assemblée représentent 1.691.312 actions des 1.818.125 actions en émission et que l'exigence de quorum décrite ci-dessus est remplie.

L'Assemblée, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec 1.691.087 voix pour, 225 voix contre et aucune abstention:

- de mettre la Société en liquidation avec effet à ce jour;
- de nommer KPMG Luxembourg S.à.r.l., représentée par Mr Zia Hossen, comme liquidateur (le «Liquidateur») avec les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"). Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et opérations prévus à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs à des conditions et pour une durée déterminée. Le liquidateur aura le droit à une rémunération conformément à la pratique de marché applicable à des services rendus à la Société en sa capacité de liquidateur;
- d'autoriser le Liquidateur de faire des distributions en nature ou des distributions en espèces du produit de liquidation conformément aux Propositions détaillées dans la Circulaire.

Seconde résolution

L'Assemblée décide avec 1.691.087 voix pour, 225 voix contre et aucune abstention, le retrait de la cote des Actions de la Liste Officielle de l'Autorité de Cotation Britannique (UK Listing Authority) et de la Bourse de Luxembourg et de la négociation des Actions sur la Bourse de Londres et sur la Bourse de Luxembourg et d'autoriser le Liquidateur à effectuer ce retrait et de faire et/ou d'obtenir que soient faits tous les actes et/ou toute chose qu'il considérera nécessaires ou désirables à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est close.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi de la version française et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Après lecture du document faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms, état civil et résidences, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BARON, A.-F. GOFFINET, M. ROOSE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 février 2012. Relation: LAC/2012/8951. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Releveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2012.

Référence de publication: 2012033719/143.

(120044254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

LSF5 Buffalo Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 396.625,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 117.059.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession du 7 mars 2012, que la société Buffalo Holdings, Ltd. a transféré l'unique part sociale préférentielle de la Société à Lone Star Capital Investments S.à r.l., société de droit Luxembourgeois dont le siège social se trouve au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Suite à ce contrat du 7 mars 2012, les parts sociales de la Société son détenues comme suit:

Lone Star Capital Investments S.à r.l.	3.151 parts sociales ordinaires
	1 part sociale préférentielle

Le 22 mars 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012035717/19.

(120047194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

IW Alternativ General Partner, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 167.440.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of February

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Ingo Hepp, born in Malmédy (Belgium), on April 15, 1976, residing at In der Reisbach 36, B-4760 Büllingen, Belgium, hereby represented by Me Thanh-Mai Truong, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Büllingen (Belgium), on February 13, 2012.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the representative of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée or S.à r.l.) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation under the name of "IW ALTERNATIV GENERAL PARTNER" (hereinafter the "Company").

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interest, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies - and in particular in IW ALTERNATIV SIF, a société d'investissement à capital variable to be organized as a société en commandite par actions, to be incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "SICAV"), and to be qualified as a specialised investment fund ("SIF") in accordance with the law of February 13, 2007 on SIFs, as amended - and to act as its general partner and shareholder with unlimited liability. The Company may further hold any other form of investment, acquire by purchase, subscription or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise securities of any kind and administrate, control and develop its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the manager or, in the case of several managers, the board of managers. Within the same municipality, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or, in the case of several managers, the board of managers.

In the event that the manager or, in the case of several managers, the board of managers determine(s) that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's subscribed share capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The subscribed share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least. The shares to be subscribed shall be offered preferably to the existing partner(s), in proportion to the share in the capital represented by his/her/their shares.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 10. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several manager(s), which do not need to be partner(s). In dealings with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which sets the term of his/her/their office. The manager(s) may be removed ad nutum by a resolution of a general meeting of partners.

The Company shall be bound in all circumstances by the signature of its sole manager or, in case of several managers, by the joint signatures of any two managers or by the signature or any person to whom such signatory power has been delegated by the sole manager or the board of managers.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by its board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his/her/its proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his/her absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) does/do not assume, by reason of his/her/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. He/she is/they are authorised agent(s) only and is/are therefore merely responsible for the execution of his/her/their mandate.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he/she/it holds or represents shares.

Art. 17. Except if a higher majority is provided herein, collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The amendment of these articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. The sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's financial year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager or, in the case of several managers the board of managers, prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners. The balance is available for distribution by the general meeting of partners. The manager or, in the case of several managers, the board of managers may distribute interim dividends to the extent sufficient funds are available therefore.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

All the one hundred twenty-five shares (125) shares have been subscribed by Mr. Ingo Hepp aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2012.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Declaration of sole partner in lieu of a General meeting

Immediately after the incorporation, the sole partner, representing the entire subscribed share capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. the registered office of the Company shall be at: 370, route de Longwy, L1940 Luxembourg.
2. the following persons are appointed members of the board of managers of the Company for an unlimited period:
 - Mr. Ingo Hepp, born in Malmédy, Belgium, on April 15, 1976, with professional address at In der Reisbach, 36, 4760 Büllingen, Belgium;
 - Mr. Jean-Charles de le Court, born in Ixelles, Belgium, on March 12, 1969, with professional address at 16, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Mr. Paul Heiser, born in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on March 29, 1966, with professional address at 58, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The managers are vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to bind the Company by the joint signatures of any two of them.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le quinze février.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Ingo Hepp, né à Malmédy (Belgique), le 15 avril 1976, résidant à In der Reisbach 36, B-4760 Büllingen, Belgique, ici représenté par Me Thanh-Mai Truong, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Büllingen (Belgique), le 13 février 2012.

Laquelle procuration, rédigée ne varietur par la représentante de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte et soumise en même temps aux formalités d'enregistrement.

Ledit comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'établir l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare organiser et d'arrêter les statuts tels que stipulés ci-après:

A. Objet - Objet - Durée - Nom - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé entre le(s) souscripteur(s) et tous ceux qui deviendront associés, une société à responsabilité limitée ou S.à r.l., qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts sous la dénomination de «IW ALTERNATIV GENERAL PARTNER» (ci-après «la Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est de détenir une participation de quelque forme qu'elle soit dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et en particulier dans IW ALTERNATIV SIF, une société d'investissement à capital variable sous la forme d'une société en commandite par actions, à constituer selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «SICAV») et devant être organisée comme un fonds d'investissement spécialisé («FIS») conformément à la loi du 13 février 2007 sur les FIS, telle que modifiée et d'agir comme son associé commandité et actionnaire avec une responsabilité illimitée. La Société peut entreprendre toute forme d'investissement acquis par achat, souscription ou par d'autres manières ainsi que les transferts par vente, échange ou autre valeurs de toute nature et gérer, contrôler et développer son portefeuille.

La Société peut garantir, accorder des prêts, des titres ou autrement assister les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partis du même groupe de société que la Société.

La Société peut agir en tant que membre illimité ou limité avec une responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations des associés ou entités similaires.

La Société peut pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, exécuter toutes les opérations utiles ou nécessaires pour l'accomplissement de son objet ou qui sont liées directement ou indirectement à son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être créé, sur décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social pourra être transféré dans la même commune sur simple décision du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Si le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance détermine que des événements politiques ou militaires majeurs, ayant des conséquences sur les activités normales de la Société à son siège social ou sur la facilité de communication entre ce siège social et des personnes à l'étranger, ont lieu ou sont imminents, le siège social peut, temporairement, être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré ce transfert provisoire, restera une entreprise luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales avec une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part donne droit à un vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts à souscrire seront offertes par préférence à l'associé ou aux associés existant(s), en proportion à la part du capital social que représentent ses/leurs parts sociales.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part. Les copropriétaires devront désigner un mandataire unique qui les représentera à l'égard de la Société.

Art. 8. Les parts de la Société sont librement cessibles entre les associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des nouveaux associés qu'avec l'approbation des autres associés donnée en assemblée générale, à la majorité des trois-quarts du capital social.

En cas de décès, les parts du défunt ne peuvent être transférées à de nouveaux associés qu'avec l'approbation des autres associés donnée en assemblée générale, à la majorité des trois-quarts du capital social. Une telle approbation n'est cependant pas requise au cas où les parts sont transférées aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Ni les créanciers, ni les ayants-droit, ni les héritiers ne peuvent, pour quelque raison que ce soit, faire apposer des scellés sur les avoirs ou les documents de la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), qui n'a (ont) pas besoin d'être associé(s). Dans les relations avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et autoriser toutes les transactions en rapport avec l'objet de la Société. Le(s) gérant(s) est (sont) désigné(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine la durée de son (leur) mandat. Il(s) peut (peuvent) être révoqués ad nutum par résolution de l'assemblée générale des associés.

La Société sera engagée, dans tous les cas, par la signature de son gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants, ou encore par la signature de toute personne à laquelle tel pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique ou le conseil de gérance.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, la Société est gérée par son conseil de gérance qui devra désigner un président en son sein, et pourra désigner un vice-président parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui aura pour mission de conserver les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur décision du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la société à moins qu'il en soit autrement dans l'avis de convocation. Le président préside toutes les réunions du conseil de gérance, mais, en son absence, le conseil de gérance peut désigner un autre gérant comme président pro tempore par un vote à la majorité des membres présents à une telle réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt quatre (24) heures avant la date prévue pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à l'avis de convocation par consentement écrit, câble, télégramme, facsimile, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion se tenant à un moment et un lieu déterminé dans une résolution précédente adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou en cas de résolutions écrites, approuvées et signées par l'ensemble des membres du conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter à une réunion du conseil de gérance en désignant, par écrit ou par câble, télégramme, facsimile, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Chaque gérant peut participer à chaque réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes présentes à l'assemblée de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si une majorité au moins de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion. Si, au cours d'une réunion, le nombre de voix pour ou contre une résolution sont à égalité, le président de l'assemblée aura une voix prépondérante.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par circulaire lorsqu'il exprime son approbation par écrit, par câble, télégramme, facsimile, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble formera le procès-verbal prouvant la résolution.

Art. 13. Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil de gérance sont signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux qui peuvent être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou autre, sont signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment désignée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès ou la démission d'un gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le(s) gérant(s) n'assume(nt), en raison de sa (leur) position, aucune responsabilité personnelle en relation avec les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simple(s) mandataire(s), il(s) n'est/ne sont responsable(s) que pour l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient ou représente.

Art. 17. A l'exception d'une majorité plus importante décidée par les présents statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La modification de ces statuts ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par la majorité des associés représentant au moins trois-quarts du capital social.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs accordés à l'assemblée général des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Exercice social - Comptes annuels - Distribution de bénéfices

Art. 19. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dresse un inventaire indiquant les valeurs de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé a accès à cet inventaire et au bilan au siège social de la Société.

Art. 21. Cinq pourcent (5%) du bénéfice net sont réservés pour l'établissement d'une réserve statutaire, jusqu'à ce que la réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Le solde peut être librement utilisé par les associés. Le solde peut être distribué sur décision de l'assemblée générale des associés. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut distribuer des dividendes intérimaires dans l'hypothèse où des fonds suffisants sont disponibles pour cela.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, et qui sont désignés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. A moins qu'il n'en soit décidé autrement, les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après épuration du passif, sera partagé entre les associés en proportion de leurs parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour toute question qui n'est pas réglée par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

L'intégralité des cent vingt-cinq (125) parts sociales a été souscrite comme par Monsieur Ingo Hepp, susmentionné.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à EUR 1.200,-.

Déclaration de l'associé unique à la place de l'assemblée générale

L'associé unique, représentant la totalité du capital souscrit a immédiatement fait les démarches pour entériner les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 370, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont désignées membre du conseil de gérance de la Société, pour une durée illimitée:
 - Monsieur Ingo Hepp, né à Malmédy (Belgique), le 15 avril 1976, résidant professionnellement à In der Reisbach 36, B-4760 Büllingen, Belgique.
 - Monsieur Jean-Charles de le Court, né à Ixelles (Belgique), le 12 mars 1969, résidant professionnellement au 16, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Duché de Luxembourg; et
 - Monsieur Paul Heiser, né à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), le 29 mars 1966, résidant professionnellement au 58, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Les gérants sont investis des pouvoirs les plus larges pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et d'engager la Société par la signature conjointe de deux d'entre eux.

Dont acte, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes que, à la demande de la partie comparante susvisée, le présent acte authentique est rédigé en anglais et suivi de sa traduction française; en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T.-M. TRUONG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 février 2012. Relation: LAC/2012/8494. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012032436/340.

(120042101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2012.

Olmsted Park S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 148.447.

Extrait des résolutions les Actionnaires prises en date du 14 Novembre 2011

Les Actionnaires de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Frederik Kuiper en qualité d'administrateur de la Société et ce avec effet 14 Novembre 2011

- de nommer:

* Sharon Callahan, né le 19 Octobre 1966 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société et ce avec effet au 14 Novembre 2011 jusqu'au 14 Novembre 2017.

Luxembourg, le 22 Mars 2012.

Pour extrait analytique conforme

Jan Willem Overheul

Administrateur

Référence de publication: 2012035778/19.

(120047548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

UCB S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 115.065.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2011

DEMISSIONS ET NOMINATIONS

L'Assemblée est informée des démissions de Philippe Waty, né le 24 juin 1963 à Uccle, Belgique, domicilié Rue Tienne du Peuthy à 1380 Lasne, Belgique, et de Michèle Rasson, épouse de Emmanuel de Cannart d'Hamale, née le 4 mai 1951 à Beloeil, Belgique, domiciliée 21 rue aux Laines à 1000 Bruxelles, Belgique, en qualité de membres du Conseil de Surveillance avec effet au 29 avril 2011. En vue de pourvoir à leur remplacement, l'Assemblée décide de nommer, avec effet au 2 mai 2011, Gaëtan Dumont, né le 29 novembre 1972 à Ixelles, Belgique, avec adresse professionnelle, 12, Rue Eugène Ruppert à 2453 Luxembourg, et Inge Bastelers, née le 13 octobre 1969 à Halle, Belgique, domiciliée Avenue de Selliers de Moranville 70 à 1082 St-Agatha-Berchem, Belgique, en qualité de nouveaux membres du Conseil de Surveillance pour un terme de trois ans.

Ces mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

Luxembourg, le 28 avril 2011.

UCB Lux SA

Le Gérant

Représenté par Gaëtan Dumont / Guy Van den Dorpe

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012035908/23.

(120047492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

CS Italian Opportunities No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 117.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

Référence de publication: 2012035551/10.

(120047376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

The PNC Financial Services Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.623.776,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.923.

In the year two thousand eleven,
on the nineteenth day of December.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

PNC Bank International, an Edge corporation chartered by the Board of Governors of the United States Federal Reserve System, with registered office at One PNC Plaza, 249 Fifth Avenue, Pittsburgh, PA 15222, United States of America (the "Shareholder"),

here represented by Mr Philip BASLER-GRETIC, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 December 2011.

Said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of The PNC Financial Services Holding Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed enacted on 14 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1310 of 25 June 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.923 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 15 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 55 of 11 January 2011.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of two million one hundred eight thousand five hundred seventy-six Great Britain Pounds (GBP 2,108,576.-) so as to raise it from its present amount of two million five hundred fifteen thousand two hundred Great Britain Pounds (GBP 2,515,200.-), represented by three hundred million (300,000,000) shares, without nominal value, to four million six hundred twenty-three thousand seven hundred seventy-six Great Britain Pounds (GBP 4,623,776.-), represented by five hundred fifty-one million five hundred thousand (551,500,000) shares, without nominal value;

2 To issue two hundred fifty-one million five hundred thousand (251,500,000) new shares, without nominal value, having the same rights and privileges as the existing shares;

3 To accept subscription for these new shares at an aggregate issue price of two million one hundred eight thousand five hundred seventy-six Great Britain Pounds (GBP 2,108,576.-), together with payment of an aggregate share premium of two hundred eight million seven hundred ten thousand five hundred ninety-six Great Britain Pounds (GBP 208,710,596.-) on these shares by PNC Bank International and to accept full payment in cash for these new shares and the aggregate share premium on these shares;

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of association of the Company, in order to reflect the capital increase; and

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount two million one hundred eight thousand five hundred seventy-six Great Britain Pounds (GBP 2,108,576.-) so as to raise it from its present amount of two million five hundred fifteen thousand two hundred Great Britain Pounds (GBP 2,515,200.-), represented by three hundred million (300,000,000) shares, without nominal value, to four million six hundred twenty-three thousand seven hundred seventy-six Great Britain Pounds (GBP 4,623,776.-), represented by five hundred fifty-one million five hundred thousand (551,500,000) shares, without nominal value.

Second resolution

The Shareholder resolved to issue two hundred fifty-one million five hundred thousand (251,500,000) new shares without nominal value, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented by Mr Philip BASLERGRETIC, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for two hundred fifty-one million five hundred thousand (251,500,000) new shares, without nominal value, at an aggregate issue price of two million one hundred eight thousand five hundred seventy-six Great Britain Pounds (GBP 2,108,576.-), together with payment of an aggregate share premium of two hundred eight million seven hundred ten thousand five hundred ninety-six Great Britain Pounds (GBP 208,710,596.-) on these shares, by a payment in cash.

The aggregate amount of two hundred ten million eight hundred nineteen thousand one hundred seventy-two Great Britain Pounds (GBP 210,819,172.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot (i) the two hundred fifty-one million five hundred thousand (251,500,000) new shares of an aggregate price of two million one hundred eight thousand five hundred seventy-six Great Britain Pounds (GBP 2,108,576.-) to the Subscriber and (ii) the aggregate amount of the share premium of two hundred eight million seven hundred ten thousand five hundred ninety-six Great Britain Pounds (GBP 208,710,596.-) to the freely distributable share premium account.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5. Capital. (1st paragraph).** The capital of the Company is set at four million six hundred twenty-three thousand seven hundred seventy-six Great Britain Pounds (GBP 4,623,776.-) represented by five hundred fifty-one million five hundred thousand (551,500,000) shares without nominal value."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand five hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze,

le dix-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand Duché de Luxembourg,

a comparu:

PNC Bank International, une «Edge Corporation» reconnue par le Conseil des Gouverneurs du Système de la Réserve Fédérale, ayant son siège social à One PNC Plaza, 249 Fifth Avenue, Pittsburgh, PA 15222, États-Unis d'Amérique (l'«As-socié»),

représentée aux fins des présentes par Maître Philip BASLER-GRETIC, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 13 décembre 2011.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de The PNC Financial Services Holding Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé en date du 14 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1310 du 25 juin 2010 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.923 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 15 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 55 du 11 janvier 2011.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux millions cent huit mille cinq cent soixante-seize livres sterling (GBP 2.108.576,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent quinze mille deux cents livres sterling (GBP 2.515.200,-), représenté par trois cent millions (300.000.000) parts sociales sans valeur nominale, à quatre millions six cent vingt-trois mille sept cent soixante-seize livres sterling (GBP 4.623.776,-), représenté par cinq cent cinquante et un millions cinq cent mille (551.500.000) parts sociales sans valeur nominale;

2 Émission de deux cent cinquante et un millions cinq cent mille (251.500.000) parts sociales nouvelles, sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes;

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles à un prix d'émission total de deux millions cent huit mille cinq cent soixante-seize livres sterling (GBP 2.108.576,-), avec paiement d'une prime d'émission sur ces parts sociales nouvelles d'un montant total de deux cent huit millions sept cent dix mille cinq cent quatre-vingt-seize livres sterling (GBP 208.710.596,-) par PNC Bank International et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles en numéraire et de la prime d'émission sur ces parts sociales nouvelles;

4 Modification du paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital; et

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions cent huit mille cinq cent soixante-seize livres sterling (GBP 2.108.576,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent quinze mille deux cents livres sterling (GBP 2.515.200,-), représenté par trois cent millions (300.000.000) de parts sociales sans valeur nominale, à quatre millions six cent vingt-trois mille sept cent soixante-seize livres sterling (GBP 4.623.776,-), représenté par cinq cent cinquante et un millions cinq cent mille (551.500.000) parts sociales sans valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre deux cent cinquante et un millions cinq cent mille (251.500.000) parts sociales sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé, représenté par Maître Philip BASLER-GRETIC, prénommé, en vertu de la procuration indiquée ci-avant (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire ces deux cent cinquante et un millions cinq cent mille (251.500.000) parts sociales nouvelles sans valeur nominale, à un prix d'émission total de deux millions cent huit mille cinq cent soixante-seize livres sterling (GBP 2.108.576,-), avec paiement d'une prime d'émission sur ces parts sociales nouvelles d'un montant total de deux cent huit millions sept cent dix mille cinq cent quatre-vingt-seize livres sterling (GBP 208.710.596,-) par un paiement en numéraire.

Le montant total de deux cent dix millions huit cent dix-neuf mille cent soixante-douze livres sterling (GBP 210.819.172,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et (i) d'émettre les deux cent cinquante et un millions cinq cent mille (251.500.000) parts sociales nouvelles pour un montant total de deux millions cent huit mille cinq cent soixante-seize livres sterling (GBP 2.108.576,-) au Souscripteur et (ii) d'attribuer la prime d'émission d'un montant total de deux cent huit millions sept cent dix mille cinq cent quatre-vingt-seize livres sterling (GBP 208.710.596,-) au compte de prime d'émission librement distribuable.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit paragraphe sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital (paragraphe 1^{er}).** Le capital social de la Société est fixé à quatre millions six cent vingt-trois mille sept cent soixante-seize livres sterling (GBP 4.623.776,-) divisé en cinq cent cinquante et un millions cinq cent mille (551.500.000) parts sociales sans valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. BASLER-GRETIC, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17521. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012033705/170.

(120043662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

Tamweelview European Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.081.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of February,

before us Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of Maître Alphonse LENTZ, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, of 17 April 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 525 of 15 May 2003 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company were for the last time amended by a deed of the undersigned notary dated 29 June 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2334 of 30 September 2011.

The meeting was declared open at 3.30 p.m. with Matteo Berloff-Spadafora, private employee, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Esther Cocco, private employee with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer François-Xavier Lanes, private employee with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital by an amount of five thousand euro (EUR 5,000.-) so as to raise it from its present amount of forty-one thousand one hundred euro (EUR 41,100.-) to forty-six thousand one hundred euro (EUR 46,100.-).

2 To issue fifty (50) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3 To accept subscription for these new shares, together with payment of a share premium for the amount of seventeen million four hundred ninety five thousand (EUR 17,495,000.-), and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend article 3.1 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendancelist, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of five thousand euro (EUR 5,000.-) so as to raise it from its present amount of forty-one thousand one hundred euro (EUR 41,100.-) to forty-six thousand one hundred euro (EUR 46,100.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue fifty (50) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of this resolution resolving on the proposed capital increase.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon appeared Abu Dhabi Investment Authority, a company governed by the laws of United Arab Emirates, having its registered office at 211 Corniche, P.O Box 3600, Abu Dhabi, United Arab Emirates (the "Subscriber"), represented by Mr François-Xavier Lanes, above named, by virtue of a proxy given on 15 February 2012, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for fifty (50) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), with payment of share premium in a total amount of seventeen million four hundred ninety five thousand euro (EUR 17,495,000.-) and to fully pay in cash for these shares.

The amount of seventeen million five hundred thousand euro (EUR 17,500,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders acknowledged that only one shareholder decided to take part in the subscription and resolved to accept said subscription and payment and to allot the new shares to the above mentioned Subscriber.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend paragraph 1 of article 3.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" Art. 3.1. Subscribed capital, Authorised capital. The Company's subscribed capital is set at forty-six thousand one hundred euro (EUR 46,100.-), divided into four hundred sixty one (461) class Z common shares (the "Class Z Common Shares" or, the "Common Shares") with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, entirely paid in."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at five thousand three hundred fifty euro (EUR 5.350.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was closed at 3.50 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by surnames, first names, civil statuses and residences, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-septième jour de février,

par-devant nous Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné, s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Alphonse LENTZ, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, le 17 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 525 du 15 Mai 2003 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 29 juin 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2334 du 30 septembre 2011.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 15.30 sous la présidence de Matteo Berloffo-Spadafora, employé privé, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Esther Cocco, employée privée, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur François-Xavier Lanes, employé privé, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cinq mille euros (EUR 5,000.-) pour le porter de son montant actuel de quarante et un mille cent euros (EUR 41.100,-) à quarante six mille cent euros (EUR 46.100,-).

2 Émission de cinquante (50) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à dividendes à compter du jour de la prise de décision des actionnaires de procéder à l'augmentation de capital telle que proposée.

3 Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles avec paiement d'une prime d'émission de dix sept million quatre cent quatre vingt quinze mille euros (EUR 17.495.000,-) et acceptation de la libération intégrale de ces actions nouvelles par un apport en espèces.

4 Modification de l'article 3.1 alinéa 1 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq mille euros (EUR 5.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante et un mille cent euros (EUR 41.100,-) à quarante-six mille cent euros (EUR 46.100.)

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre cinquante (50) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à dividendes à compter du jour de ce cette résolution décidant de procéder à l'augmentation de capital.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Abu Dhabi Investment Authority, une société régie par le droit des Emirats Arabes Unis, ayant son siège social au 211, Corniche, P.O Box 3600, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, (le «Souscripteur»), représentée par Monsieur François-Xavier Lanes, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 15 février 2012, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire cinquante (50) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de dix sept millions quatre cent quatre vingt quinze mille euros (EUR 17.495.000,-) à libérer intégralement en espèces.

Le montant de dix sept millions cinq cent mille euros (EUR 17.500.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires prend acte qu'un seul actionnaire participe à la souscription, a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les actions nouvelles au Souscripteur indiqué ci-dessus.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 3.1 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 3.1. Capital souscrit, Capital autorisé.** Le capital souscrit est fixé à quarante six mille cent euros (46.100, EUR) représenté par quatre cent soixante et une (461) actions ordinaires de la classe Z (les "Actions Ordinaires de Classe Z", ou les "Actions Ordinaires") d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à cinq mille trois cent cinquante euros (EUR 5.350,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.50 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Berloff-Spadafora, E. Cocco, F.-X. Lanes, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 22 février 2012. Relation: DIE/2012/2245. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 22 février 2012.

Référence de publication: 2012033711/166.

(120043465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

CS Italian Opportunities No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 117.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

Référence de publication: 2012035552/10.

(120047377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Emeraude Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.574.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20/03/2012

Sixième résolution:

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 20/03/2012 Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 20/03/2012 Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EMERAUDE HOLDING S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012035587/22.

(120047770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Donjon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 43.003.

Une nouvelle version des comptes annuels au 31/12/2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Cette nouvelle version remplace celle qui a déjà fait l'objet d'un dépôt sous le numéro suivant: L110110474.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012035567/11.

(120047373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

DS Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.135.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transferts de parts sociales en date du 20 mars 2012 que:
PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P. transfère 1 Part Social Préférentielle A à DS Luxembourg One S.à r.l.; et
PALAMON EUROPEAN EQUITY II «BOA» L.P. transfère 1 Part Social Préférentielle A à DS Luxembourg One S.à r.l.; et

DS Luxembourg One S.à r.l. détient alors 3 068 749 Part Social Préférentielle A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012035570/16.

(120047188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Distrimarch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 57.981.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires au siège social le 3 octobre 2011 à 18h

Résolution

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des Administrateurs en fonction soit:

- Monsieur Peter MARCHAND
- Monsieur Rudolf MARCHAND
- Monsieur Armand MARCHAND

Les mandats des Administrateurs sont reconduits et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire en fonction soit:

La société VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO Sàrl, ayant son siège social au 80, Rue des Romains L-8041 STRASSEN

Les mandats du Commissaire est reconduit et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 3 octobre 2011 à 19h

Le conseil d'Administration à l'unanimité de reconduire le mandat d'Administrateur-délégué de Monsieur Peter MARCHAND. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DISTRIMARCH S.A.

Signature

Référence de publication: 2012036113/27.

(120048272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

EcoDesign, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 131.114.

—
Par la présente, en sa qualité de propriétaire / bailleur de l'immeuble à usage de bureau sis à L-9753 HEINERSCHEID, Hauptstrooss n°1, la société anonyme LOCA-NORD S.A. dénonce, par la présente lettre recommandée avec accusé de réception, le siège social de la société à responsabilité limitée ECODESIGN Sàrl (RCS Luxembourg: B131.114) actuelle-

ment établi a premier étage, aile droite (aile Est), bureau numéroté 1.6 de l'immeuble à usage de bureau sis Hauptstroos 1 à L-9753 HEINERSCHEID.

La présente dénonciation prend immédiatement effet.

Heinerscheid, le 21 mars 2012.

Pour LOCA-NORD S.A.

R. JOST

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012035573/16.

(120047597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Eleven Dahoon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 166.092.

—
EXTRAIT

Par contrat de cession du 20 mars 2012, Alter Domus (Belgium) Sprl, une société de droit belge ayant son siège social au 43, rue Père Eudore Devroye, 1040 Bruxelles, Belgique, a cédé l'intégralité des parts sociales qu'elle détient dans Eleven Dahoon S.à r.l. à Allianz Lebensversicherungs Aktiengesellschaft, une société de droit allemand, ayant son siège social à Reinsburgerstraße 19, 70178 Stuttgart, Allemagne, immatriculée auprès du Registre Commercial de Stuttgart sous le numéro HR B 20231.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Eleven Dahoon S.à r.l.

Référence de publication: 2012035574/16.

(120047648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Fare Development S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 151.331.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 janvier 2012

Cinquième résolution

L'assemblée prend note du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 20 janvier 2010 et pour une période de six années, Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 20 janvier 2012 et pour une période de six années, Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FARE DEVELOPMENT S.A. S.P.F.

Société Anonyme - société de gestion de patrimoine familial

Référence de publication: 2012035605/22.

(120047787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Eleven Dove S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 166.113.

—
EXTRAIT

Par contrat de cession du 14 mars 2012, Alter Domus (Belgium) Sprl, une société de droit belge ayant son siège social au 43, rue Père Eudore Devroye, 1040 Bruxelles, Belgique, a cédé l'intégralité des parts sociales qu'elle détient dans Eleven Dove S.à r.l. à Monsieur Mario Lemme, un citoyen allemand né à Leipzig le 9 avril 1965 et demeurant à Str. Pudovkina 6-2, apt. 26, Moscou, Russie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Eleven Dove S.à r.l.

Référence de publication: 2012035575/15.

(120047649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Entreprise de Constructions PARISOTTO S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 375, rue de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 29.959.

—
Extrait de la résolution circulaire des associés du 1^{er} mars 2012

Il a été décidé du transfert de siège social de la société.

La nouvelle adresse de siège social étant la suivante:

375, rue de Belval, L-4024 Esch-sur-Alzette.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} mars 2012.

Référence de publication: 2012035578/12.

(120047427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Even Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 6.113.100,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 115.994.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le siège social des associés suivants de la Société:

- Fourth Cinven (MACIF), LP.;
- Fourth Cinven Fund (No 1) LP;
- Fourth Cinven Fund (No 2) LP;
- Fourth Cinven Fund (No 4) LP;
- Fourth Cinven Fund UBTI LP; et
- Fourth Cinven Fund (No 3-VCOC) LP

doit se lire désormais comme suit:

- 3rd Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, GY1 3PP Guernsey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

EVEN INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012036151/23.

(120047927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

ECO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 118.562.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 mars 2012.

Référence de publication: 2012035583/10.

(120047684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

ECR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 118.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 mars 2012.

Référence de publication: 2012035584/10.

(120047683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Elysis Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 95.054.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012035585/10.

(120046964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

BSC Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 83.836.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société (l'«Associé Unique») en date du 5 mars 2012

L'Associé Unique approuve le rapport de liquidation daté du 5 mars 2012 présenté par le liquidateur.

L'Associé Unique décide de distribuer les actifs restants de la Société à l'Associé Unique, l'Associé Unique devant régler tout passif de la Société inconnu mais non contesté, pouvant survenir dans le futur.

L'Associé Unique décide que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés, durant cinq années suivant la clôture de la liquidation, au siège social de la Société à Luxembourg, qui a été transféré avec effet au 16 janvier 2012 au 31-33 rue Ste Zithe, B.P. 559 L-2015 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Associé Unique décide de déclarer la liquidation de la Société clôturée et, que la Société a cessé d'exister avec effet au 5 mars 2012. L'Associé Unique décide également d'assurer et garantir, en suite de la liquidation, que toutes dettes substantives inconnues et non contestées soient réglées par l'Associé Unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

Pour BSC Capital S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012035951/24.

(120047417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Treveria Forty-Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2552 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 132.545.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 18 mars 2012, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Abdelhakim Chagaar, de Monsieur Nedim Görel et de Madame Marjoleine van Oort en tant que gérants de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé les personnes suivantes en tant que gérants avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Olivier Liégeois, comptable, né le 27 octobre 1976 à Bastogne, Belgique, demeurant professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

- Monsieur Luc Gerondal, fiscaliste, né le 23 avril 1976 à Kinshasa, République démocratique du Congo, demeurant au 19 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

- Madame Sandrine BISARO, juriste, née le 28 juin 1969 à Metz, France, demeurant professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

En cette même date, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société, de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2012035883/26.

(120047574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

GSCP Sigma (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.911.912,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 132.512.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 27 février 2012, a décidé d'accepter:

- la démission de Fabrice Hablot en qualité de gérant de la Société avec effet au 27 février 2012.

- la nomination avec effet au 27 février 2012 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Dominique Le Gal, né à Savigny-Sur-Orge (France), le 9 décembre 1971, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg,

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 27 février 2012, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant

- Maxime NINO, gérant

- Dominique LE GAL, gérant

- Michael FURTH, gérant

- Véronique MENARD, gérant

Réquisition aux fins d'inscription au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et de publication au Mémorial C:

Pour la Société
Maxime Nino
Gérant

Référence de publication: 2012037084/24.

(120048613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

FleXos ICT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 150.847.

—
Extrait de l'Assemblée Générale de cession de parts sociales tenue en date du 28 novembre 2011

Première résolution

La société anonyme de droit belge FLEXOS S.A., ayant son siège à B-4800 Verviers (Belgique), avenue André Ernst 20, cède et transporte sous toutes les garanties de fait ou de droit 125 (cent vingt-cinq) parts sociales qu'elle détient dans la société à Monsieur Jean-Paul Rosette, né à Verviers (Belgique) le 8 juillet 1961, demeurant à B-4910 Theux (Belgique), 19, Mont, pour et moyennant un montant convenu entre parties dont quittance entière et définitive.

Deuxième résolution

Le capital de la société est désormais réparti comme suit:

Monsieur Jean-Paul Rosette	<u>125 parts sociales</u>
Total	125 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FleXos ICT Sàrl

Signature

Référence de publication: 2012036157/20.

(120048331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Forbach Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.224.

—
En date du 8 mars 2012, le Conseil de Gérance a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 8 mars 2012.

En date du 8 mars 2012, le Conseil de Gérance a pris note que l'adresse professionnelle des gérants suivants est au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et ce avec effet au 2 janvier 2012:

- Jorge Pérez Lozano
- Xenia Kotoula
- Israel Domingo Basilio

Il a été porté à la connaissance de la Société que le nouveau siège social de son associé unique, SGEA Immobilier S.A., se trouve désormais au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2012.

Pour la Société

Israel Domingo Basilio

Administrateur

Référence de publication: 2012036158/23.

(120048074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Ferrum Pension Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 1, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 122.594.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012036153/9.

(120047947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Even Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.923.700,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 119.276.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 20 mars 2012, que les associés de la Société, Stichting Even Investments (Sweet Equity) et Stichting Even Investments (Strip) ont transféré la totalité des parts sociales qu'elles détenaient dans la Société à:

- EVEN INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B115.994.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

EVEN INVESTMENTS S.à r.l. 1.756.948 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2012.

EVEN INVESTMENTS 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012036152/20.

(120047854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Elex S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 21.774.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 février 2012, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2012, LAC/2012/10985.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société anonyme «ELEX S.A.», ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 21.774.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 714 du 17 mars 2012.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignés les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2012.

Référence de publication: 2012036133/22.

(120048732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Ersel Gestion Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 30.350.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ersel Gestion Internationale S.A.

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012036129/11.

(120048568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.